

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

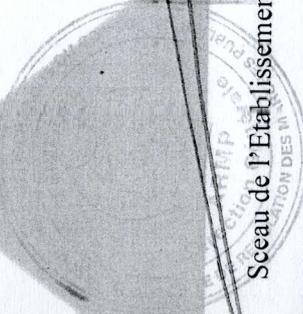
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 200/2025

A LA SOCIETE SOKIN Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition des véhicules terrestres comprenant 02 véhicules utilitaires 4x4 full option grand luxe de marque Qx80 (lot 1) ; 03 véhicules utilitaires 4x4 de type Pick up double cabine de marque Toyota Hilux (lot 2), conclu avec FONAREV, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinq cent quarante-deux mille deux cent quarante-un, trente-huit centimes (USD 542 241,38) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille sept cent nonante-cinq, soixante-neuf centimes (USD 3 795,69), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 30/09/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement